

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1360

(adoptée le 1^{er} décembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

Le Conseil,

Considérant les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire en novembre 2018 à Genève, sur convocation du Directeur général ;

2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à deux reprises au moins en 2018 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, le Rapport annuel 2017, le Rapport 2017 sur l'efficacité organisationnelle, la révision du budget pour 2018, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2019, ainsi que les questions connexes.
